

CLAS1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en langues et
littératures anciennes, orientation classiques**A Louvain-la-Neuve - 58 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**Code du programme: **clas1pm****Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Pédagogie	6
- Evaluation au cours de la formation	6
- Formations ultérieures accessibles	6
- Gestion et contacts	6

CLAS1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en langues et littératures anciennes, orientation classique.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études et le secrétaire du jury. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en langues et littératures anciennes, orientation classique.

CLAS1PM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'année d'études préparatoire vise à donner aux étudiants les connaissances et aptitudes de base en philologie grecque et latine, afin qu'ils puissent suivre avec succès le [Master \[60\] en langues et littératures anciennes, orientation classiques](#) ou le [Master \[120\] en langues et littératures anciennes, orientation classiques](#).

Le programme propre à chacune des deux langues classiques (grec et latin) comporte des cours visant à développer :

- des compétences linguistiques (étude complète de la grammaire grecque et latine, assortie d'exercices);
- des compétences littéraires (étude de l'histoire de la littérature grecque et latine; analyse et interprétation de textes littéraires).

CLAS1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le programme sera constitué en fonction du parcours antérieur de l'étudiant (minimum 16 crédits et maximum 60 crédits).

o *Latin (29 crédits)*

o Cours obligatoires (20 crédits)

○ LGLOR1142	Grammaire de base du latin	Alain Meurant	22.5h+15h	4 Crédits	2q
○ LGLOR1143	Langue et textes latins II	Lambert Isebaert	22.5h+7.5h	4 Crédits	2q
○ LGLOR1241	Langue latine I	Lambert Isebaert	30h+15h	6 Crédits	1 + 2q
○ LGLOR1341	Langue latine II	Lambert Isebaert	37.5h+7.5h	6 Crédits	1 + 2q

o Littérature latine (3 crédits)

⊗ LGLOR1431	Littérature latine A	Paul Deproost	15h	3 Crédits	2q ⊕
⊗ LGLOR1432	Littérature latine B	Paul Deproost	15h	3 Crédits	2q ⊗

o Explication d'auteurs latins : (6 crédits)

⊗ LGLOR1481	Explication d'auteurs latins : poésie	Paul Deproost	45h	6 Crédits	1 + 2q ⊗
⊗ LGLOR1482	Explication d'auteurs latins : prose	Paul Deproost	45h	6 Crédits	1 + 2q ⊕

o *Grec (29 crédits)*

o Cours obligatoires : (20 crédits)

○ LGLOR1172	Grammaire de base du grec	Herman Seldeslachts	30h+15h	4 Crédits	2q
○ LGLOR1173	Langue et textes grecs	Anne-Marie Doyen	30h+7.5h	4 Crédits	2q
○ LGLOR1271	Langue grecque I	Herman Seldeslachts	30h+15h	6 Crédits	1 + 2q
○ LGLOR1371	Langue grecque II	Herman Seldeslachts	37.5h+7.5h	6 Crédits	1 + 2q

o Littérature grecque (3 crédits)

⌘ LGLOR1441	Littérature grecque A	Anne-Marie Doyen	15h	3 Crédits	1q ⊕
⌘ LGLOR1442	Littérature grecque B	Anne-Marie Doyen	15h	3 Crédits	1q ⊗

o Explication d'auteurs grecs (6 crédits)

⌘ LGLOR1491	Explication d'auteurs grecs : poésie	Anne-Marie Doyen	45h	6 Crédits	1 + 2q ⊕
⌘ LGLOR1492	Explication d'auteurs grecs : prose	Anne-Marie Doyen	45h	6 Crédits	1 + 2q ⊗

CLAS1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir [les pages sur les passerelles](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 30/6/2006 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université, dit [arrêté "passerelles"](#), n'a pas prévu de passerelle vers le master en langues et littératures anciennes, orientation classiques.

Cette année d'études s'adresse :

- aux porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger, dont les connaissances ont été jugées insuffisantes par le jury pour accéder au master [120] en langues et littératures anciennes, orientation classiques ou au master [60] en langues et littératures anciennes, orientation classiques, suite à la procédure d'admission (voir rubrique Admission);
- aux étudiants, qui ne sont pas titulaires d'un diplôme autorisant l'accès direct au master, mais qui peuvent faire valoir des savoirs et compétences utiles acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle (VAE).

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Pour les étudiants belges :

Pour les passerelles de catégorie I, l'inscription à l'année d'études préparatoire se fait directement au Service des Inscriptions de l'UCL. Pour les passerelles de catégorie II, la demande d'admission doit être introduite auprès de Mme Fiorella Flamini, conseillère aux études de la Faculté de philosophie, arts et lettres" (Collège Mercier, 14 bte L3.06.01, Place Cardinal Mercier B-1348 Louvain-la-Neuve, conseiller.etudes-fial@uclouvain.be, tel. : +32 (0)10 47 48 57). Le dossier de demande d'admission comportera une lettre de motivation, une copie des relevés de notes pour toutes les années d'études supérieures suivies, une copie du/des diplôme(s) obtenu(s) et, en cas de parcours professionnel, un curriculum vitae.

Pour les étudiants étrangers : la demande d'admission est soumise au jury des études de master. La procédure particulière pour les étudiants réguliers internationaux est détaillée à l'adresse suivante : <https://www.uclouvain.be/14041.html> .

Pour les étudiants VAE : la demande d'admission doit être introduite auprès de la Conseillère aux études (Collège Erasme, Place Blaise Pascal, 1 à 1348 Louvain-La-Neuve - [Fiorella Flamini](#)).

PÉDAGOGIE

Le programme de cours de chaque étudiant est établi en fonction de son parcours académique antérieur et en vue de le doter des prérequis nécessaires à l'accès au master.

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'enseignement et de cours, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors d'une des 3 sessions d'examens : janvier - juin - août/septembre), tandis que l'évaluation de séminaires impliquera une participation plus substantielle de l'étudiant et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

L'année d'études préparatoire ne mène pas à un diplôme et la réussite de celle-ci donne accès au [Master en langues et littératures anciennes, orientation classiques \[60\]](#) ainsi qu'au [Master en langues et littératures anciennes, orientation classiques \[120\]](#). Seule une attestation de réussite sera délivrée.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve	
	Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann	Doyen
	Béregère Bonduelle	Directeur administratif de faculté

Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE)
	Ecole de philosophie (EFIL)
	Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR)
	Commission de programme en histoire (HIST)
	Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR)
	Commission de programme en linguistique (LING)
	Commission de programme en langues et lettres modernes (LMOD)
	Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI)
	Commission de programme en communication multilingue (MULT)
	Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes (ROM)
Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	
Commission de programme en arts du spectacle (THEA)	

Responsable académique du programme : [Godefroid de Callatay](#)

Jury

Président : **Paul Deproost**

Secrétaire : **Herman Seldeslachts**

3e membre du jury restreint : **Anne-Marie Doyen**

Personnes de contact

Conseillère aux études : **Fiorella Flamini**